

DÉCLARATION DE PROTECTION DE DONNÉES

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Comité International de la Croix-Rouge (CICR).

Toutes les données personnelles que vous fournissez au travers de ce site internet sont conservées et traitées en accord avec les Règles du CICR sur la Protection des Données. Nous nous engageons à traiter vos données de manière sécurisée, respectueuse et confidentielle.

Objectif du traitement des données

Le CICR traite les données personnelles ainsi que toutes les informations fournies et liées à votre candidature via notre site internet, avec pour objectifs suivants de:

- Traiter votre candidature en vue d'un engagement, en prenant en considération les critères de recrutement requis ainsi que tout besoin spécifique au processus de recrutement.
- Considérer votre profil pour d'autres opportunités professionnelles au sein du CICR, si vous n'étiez pas retenu lors de votre candidature initiale.

Conservation des données

Pour ce faire, nous conserverons vos données personnelles ainsi que toutes les informations fournies et liées à votre candidature dans notre système pour une durée de deux ans, à partir de la date de votre dernière connexion à votre profil, dans le but de pouvoir vous contacter au cas où une nouvelle opportunité professionnelle pourrait s'offrir à vous dans le futur. Après cette période, vos données seront automatiquement détruites.

Droits de correction et suppression des données

Toutefois, si vous ne souhaitez pas être considéré(e) pour de futures opportunités professionnelles, vous pouvez à tout moment annuler votre candidature ou effacer complètement votre profil de notre système. Vous pouvez également corriger ou ajouter toute information à tout moment.

Transfert des données

Nous ne partageons pas les données personnelles ou information liée à votre candidature hors du CICR, sauf dans le cas où votre candidature retient l'intérêt du CICR et, si vous êtes ressortissant(e) ou résident(e) permanent(e) de l'un des pays listés ci-dessous. Dans ce cas, nous pourrions être amené à transférer* vos données personnelles à la Société Nationale de la Croix-Rouge du pays dont vous êtes ressortissant(e) ou résident(e), afin qu'elle traite votre candidature.

Si vous êtes retenu(e), vous pourriez donc être employé(e) directement par la Société Nationale de la Croix-Rouge en question et, recommandé(e) par celle-ci pour une mission opérationnelle du CICR.

Les pays des ressortissants nationaux ou résidents permanents concernés sont : **Australie, Canada, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.**

****En conséquence, si vous êtes concerné(e) par ce dispositif, en fournissant vos données personnelles au CICR, vous vous engagez au transfert éventuel de votre dossier de candidature à la Société Nationale du pays duquel vous êtes ressortissant(e) ou résident(e) permanent(e).***